

REGLEMENT INTERIEUR

Accueil de Loisirs Sans Hébergement d'Allassac
ALSH Les petits Filous

Directrice de l'ALSH
Mme Aurélie CEYSSAC

Directrice adjointe de l'ALSH
Mme Sarah GENESTE

INFORMATIONS ET RENSEIGNEMENT:

Lundi et vendredi 8h30-11h30 / Mardi et jeudi 14h15 - 16h15



Portable ALSH 07.76.86.84.34

Fixe ALSH : 05.55.84.92.45

Mail: alsh@allassac.fr

Préambule :

Ce règlement intérieur est établi pour garantir un accueil de qualité au sein de l'accueil de loisirs sans hébergement « Les petits filous ».

L'ALSH est un lieu d'éveil, de socialisation et d'accès aux loisirs, qui accueille les enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires.

PRESENTATION

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est une structure éducative destinée aux enfants. Elle propose des activités ludiques et pédagogiques variées, adaptées à l'âge et au rythme de chaque enfant.

L'accueil de loisirs est agréé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) relevant de la Direction des Services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Corrèze, avec l'avis du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

La gestion de l'ALSH est accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Corrèze et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le fonctionnement de l'accueil de loisirs repose sur deux documents de référence :

- **Le projet éducatif** permet de définir une continuité entre l'école et les structures d'accueil des enfants. Il est élaboré par le gestionnaire organisateur (la commune) puisqu'il émane d'une volonté politique territoriale. Il fixe des objectifs éducatifs en faveur des jeunes et des enfants.
- **Le projet pédagogique**, conçu par l'équipe d'animation, il décline concrètement les intentions éducatives à travers les activités proposées.

FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire, et du lundi au vendredi pendant les périodes de vacances scolaires. Les fermetures exceptionnelles sont signalées aux familles suffisamment à l'avance pour qu'elles puissent s'organiser (tableau d'affichage à l'entrée de l'ALSH).

Différents groupes sont mis en place :

- PS – MS : Groupe des écureuils
- GS – CP : Groupe des renards
- CE1- CE2: Groupe des loups
- CM1-CM2 : Groupe des aigles

Les locaux permettent l'accès aux enfants à mobilité réduite.

JOURNEE TYPE à l'accueil :
7h00 à 9h00 : Accueil échelonné des enfants Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h.
9h00 : Collation fourni par l'ALSH (compote + gâteau)
9h00 à 12h15 : Activités
12h15 : Repas
<ul style="list-style-type: none">• Les enfants ne restant pas déjeuner doivent partir à 12h15• Les enfants inscrits pour le déjeuner et l'après-midi doivent arriver entre 12h00 et 12h15.

- Les enfants inscrits uniquement pour l'après-midi doivent arriver entre 13h30 et 14h00.
- Les enfants inscrits le matin et le repas doivent partir entre 13h30 et 14h00.

13h30 : Sieste (groupe des écureuils), temps calme (groupe des renards + loups et aigles)

14h30 : Activités par groupe d'âge
Possibilité de départ à partir de 16h30 (pour les mercredis en temps de période scolaire)
Possibilité de départ à partir de 17h00 (en période de vacances scolaires)

17h00 à 19h00 : Garderie

Arrivée des enfants

À l'arrivée, il est obligatoire que les parents accompagnent leur enfant jusqu'au lieu d'accueil. Ce moment permet de rencontrer l'équipe encadrante et d'échanger toute information utile concernant la journée. Les parents restent responsables de leur enfant tant qu'il n'est pas confié à un membre de l'équipe. Ils sont également responsables de tout autre enfant les accompagnant, ainsi que des éventuels incidents pouvant survenir avant la prise en charge par le personnel.

Départ des enfants

Au moment du départ, les enfants seront remis à leurs parents ou à toute personne désignée par le représentant légal et inscrite sur la fiche de renseignements. Une pièce d'identité pourra être exigée si nécessaire.

En cas de dépassement des horaires, après la fermeture de 19h :

- Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher l'enfant seront contactées.
- Si aucune de ces personnes n'est joignable, le DGS et les élus seront avertis afin de prendre les mesures appropriées.

Dans le cadre du **plan Vigipirate**, la sécurité des enfants et du personnel est une priorité. L'accès au site est strictement limité au portail situé en bas de la structure (11, rue porte du petit Garavet). Aucun autre point d'entrée, notamment les portails situés en haut de l'école (Avenue de l'Hôtel de Ville), n'est accessible aux familles ou aux visiteurs.

Il est interdit de venir récupérer ses enfants pendant les heures d'activités pour veiller au bon déroulement de la journée et leur sécurité.

CONDITIONS D'ADMISSION / CAS PARTICULIERS

Conditions d'admission :


- L'accueil est prioritairement réservé aux enfants scolarisés sur la Commune d'Allasac, et/ou dont les parents (ou grands-parents) résident, travaillent ou sont contribuables à Allasac.
- Toutes autres demandes seront examinées au cas par cas par l'Adjointe au Maire chargée de l'Enfance Jeunesse.
- L'ALSH accueille les enfants du début de la scolarisation jusqu'au CM2. Au-delà du CM2, cependant les familles des élèves de 6^e sont invitées à se rapprocher de la direction en cas de besoins de garde impératif. Les élèves de 6^e ne sont pas prioritaires et ne pourront être accueillis que dans la limite des places disponibles.
- Il faut être à jour (factures acquittées) des règlements de la période précédente.

Cas particuliers :

- La direction se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène. Toutefois, une période d'essai ou une mise en place progressive peut-être proposée, en concertation avec la famille, afin de faciliter l'adaptation de l'enfant.

- Il est possible que votre enfant soit inscrit sur liste d'attente si la capacité maximale d'accueil est atteinte. En effet, la structure est soumise à une réglementation stricte, avec un quota d'enfants à ne pas dépasser, afin de garantir la sécurité, la qualité de l'encadrement et le respect des normes en vigueur.

Envoyé en préfecture le 15/09/2025
Reçu en préfecture le 15/09/2025
Publié le 15/09/2025
ID : 019-211900501-20250911-2025_06_08-DE



MODALITES D'INSCRIPTION

Pour une première inscription, il est impératif de prendre rendez-vous avec la direction de l'accueil de loisirs, et de venir avec l'enfant faire une visite de la structure.

Il pourra être conseillé, notamment pour les plus jeunes et les enfants pouvant présenter des besoins spécifiques, de mettre en place une fréquentation progressive (adaptation) afin que l'enfant prenne ses repères.

Un dossier d'inscription est à remplir pour accéder à l'accueil de loisirs.

Ce dossier est disponible sur le site de la mairie d'Allasac, dans la rubrique « Mon quotidien » puis « éducation et jeunesse », onglet « accueil de loisirs sans hébergement ».

Ce dossier est valable du jour de la rentrée scolaire jusqu'au 31 août de l'année scolaire.

Le dossier doit impérativement être remis à la direction en main propre ou par mail. Aucun dépôt de dossier en mairie ne sera accepté.

Pièces à fournir :

- Fiche d'inscription + fiche sanitaire de liaison
- Attestation de mise à jour des vaccins faite par le médecin traitant ou copie des pages vaccinations du carnet de vaccination
- Attestation d'assurance extra-scolaire de l'enfant. Attention l'attestation d'assurance ne mentionne pas toujours les périodes « extrascolaires ».
- Pour les familles concernées, la reconnaissance MDPH
- Numéro allocataire CAF/MSA
- Pour les familles concernées, le Pass'ALSH
- Avis d'imposition
- Pour les familles concernées, attestation pour activités nautiques

Tout dossier incomplet ne pourra pas être enregistré.

RESERVATIONS / ABSENCES

En plus de l'inscription, il est nécessaire de réserver obligatoirement les jours de garde souhaité pour votre (vos) enfant (s).

Cela permet de garantir l'accueil des enfants. Les réservations doivent se faire par mail conformément au calendrier fixé pour l'année scolaire. Ce calendrier est disponible sur le site de la mairie et affiché au tableau d'affichage de l'accueil de loisirs au niveau du portail d'entrée.

Précisions :

Les enfants doivent être inscrits soit en journée complète soit en demi-journée, avec ou sans repas.

Réservations pour les mercredis en semaine scolaire :

Les réservations doivent être effectuées à l'avance. Les formulaires sont disponibles à l'entrée du groupe scolaire au niveau du tableau d'affichage, ou sur le site internet de la mairie.

Attention : La capacité d'accueil de la structure est limitée, il est donc fortement recommandé d'anticiper les inscriptions. Il pourra donc y avoir une liste d'attente.

Toute annulation après le lundi à 10h précédant le mercredi réservé devra être justifiée par écrit (certificat médical ou attestation de l'employeur), à envoyer par mail dans un délai de 3 jours.

En cas de non-respect des délais, la journée réservée sera facturée.

Réservations pour les vacances scolaires :

La réservation doit se faire selon le calendrier annuel consultable sur le site de la mairie ou sur le tableau d'affichage à l'entrée du groupe scolaire. Toute annulation intervenant après la date de fin de la période de réservation doit obligatoirement être signalée à la structure, par mail ou téléphone. Cette annulation doit faire l'objet d'une justification écrite (certificat médical ou attestation employeur), à fournir dans les 3 jours par mail.

En l'absence de justificatif, la journée réservée est facturée.

Besoins de garde non prévisibles : Les familles n'ayant pas remis de réservation mais se trouvant face à un besoin imprévu sont invitées à contacter le matin-même la direction, qui accueillera l'enfant uniquement si des places sont disponibles.

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

ID : 019-211900501-20250911-2025_06_08-DE

Berger
Levraut

TARIFICATION / FACTURATION

Tarification :

Les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement sont votés par le Conseil municipal et diffusés aux familles chaque année. Ils sont calculés sur la base du revenu fiscal de référence.

Facturation :

Les factures sont émises mensuellement. Prélèvement vers le 5 du mois.

Le paiement peut être effectué :

- Par prélèvement automatique
- Par paiement en ligne sur l'Espace Portail Famille
- Par chèque, à l'ordre du trésor public
- En espèces, chèques vacances ou CESU.

Si la famille bénéficie du Pass'ALSH le transmettre en mairie.

RESTAURATION

Les repas servis au sein de l'établissement sont préparés sur place, dans la cantine, par notre cuisinière. Celle-ci élabore les menus avec soin, en veillant à la variété et à la qualité des plats proposés. Les menus sont ensuite validés par une diététicienne afin de garantir un équilibre nutritionnel adapté aux besoins des enfants.

La cuisinière est accompagnée au quotidien par une aide cuisine, qui participe activement à la préparation des repas : lavage et découpe des légumes, élaboration des plats, entretien de l'espace de travail, etc.

Une attention particulière est portée à l'origine et à la saisonnalité des produits. Ainsi, les menus intègrent autant que possible des aliments frais, locaux et de saison, dans une démarche de qualité, de durabilité et de sensibilisation à une alimentation saine.

En complément du repas du midi, une collation est proposée chaque matin à 9h00 par l'accueil de loisirs : elle se compose généralement d'une compote accompagnée d'un petit gâteau.

Le goûter de l'après-midi, également pris en charge par l'accueil de loisirs, est un moment convivial qui peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'un gâteau « maison » préparé par la cuisinière, ou encore de pâtisseries réalisées par les enfants eux-mêmes dans le cadre d'ateliers cuisine. Ce goûter est partagé ensemble à 16h00.

En cas de Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), un panier repas fourni par la famille pourra être envisagé en fonction de la situation. La collation du matin et le goûter de l'après-midi devront être fournis par les parents, selon l'allergie de l'enfant.

SANTÉ DES ENFANTS

Maladies et état de santé

- Les enfants ne peuvent pas être accueillis s'ils présentent de la fièvre ou une maladie contagieuse.
- En cas de fièvre ou malaise en cours de journée, les parents seront immédiatement contactés et devront venir récupérer leur enfant dans les meilleurs délais.
- Selon l'arrêté du 3 mai 1989, certaines maladies contagieuses entraînent une éviction temporaire de la structure, selon une durée déterminée pour chaque maladie.

Traitements médicaux

- **Le personnel de l'ALSH n'est pas autorisé à administrer de médicaments**, sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) validé et signé par les personnes concernées.
- En cas de traitement médical ponctuel indispensable pendant la journée, il est obligatoire de le signaler à la direction. Les médicaments devront être remis avec :
 - une ordonnance récente
 - une autorisation parentale écrite
- Il est fortement recommandé que les traitements soient prescrits matin et soir, en dehors des heures d'accueil.
- **Pour des raisons de sécurité, aucun médicament ne doit être laissé à l'enfant.**

Projet d'Accueil Individualisé - PAI

- Pour toute pathologie chronique (asthme, allergies, intolérances...), un PAI doit être établi avec les médecins traitant et de l'éducation nationale, les chefs d'établissements, et les représentants des services de restauration, péri et extra scolaire.
- Ce protocole permet de garantir un accueil adapté tout en assurant la sécurité de l'enfant.

Accueil des enfants en situation de handicap

- Les enfants porteurs de handicap sont les bienvenus et inclus dans les groupes.
- Un entretien préalable avec la direction est indispensable pour organiser un accueil de qualité et adapté.

Urgences et soins

- En cas de petits incidents (écorchure, choc léger...), un membre de l'équipe assure les soins. Ces incidents sont notés dans le registre d'infirmerie. Les parents sont informés lors du départ de l'enfant.
- En cas de problème de santé plus sérieux (fièvre, nausée...), les parents seront immédiatement contactés et devront venir récupérer leur enfant dans les meilleurs délais.
- Si aucun responsable n'est joignable, la direction prendra les mesures nécessaires dans l'intérêt de l'enfant.

- En cas d'urgence ou d'accident grave, les services de secours seront appelés immédiatement. L'enfant pourra être accompagné par un membre de l'équipe si un transfert est nécessaire.

Pensez à vérifier la mise à jour des vaccins de votre enfant.

ENTRETIEN DES LOCAUX

L'entretien est effectué par le personnel municipal tous les jours après utilisation des locaux.
Des grands ménages sont effectués en fonction des besoins.

PROJETS EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs est élaboré par l'équipe d'animation dans le but de favoriser l'épanouissement et le bien-être de chaque enfant, quel que soit son âge.

Il vise à organiser le temps de loisirs en tenant compte du rythme, des besoins et des envies des enfants. Ce document est consultable sur place, au niveau de l'accueil de loisirs ou sur le site de la mairie d'Allasac.

La structure fonctionne dans le strict respect de la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).
L'équipe est composée d'agents qualifiés, conformément aux normes d'encadrement en vigueur.

Le projet éducatif du gestionnaire (cf page 2), ainsi que le projet pédagogique de l'accueil, sont affichés dans les locaux, accessibles sur le site de la mairie et peuvent être transmis sur simple demande des familles.

La direction de l'accueil est garante du bon fonctionnement de la structure. Elle supervise l'équipe et les stagiaires, veille à la sécurité physique, morale et affective des enfants, assure le suivi administratif et organisationnel et veille au respect du règlement intérieur. Elle est également la principale interlocutrice des familles.

Les animateurs encadrent les enfants durant les temps d'animation et assurent une responsabilité éducative tout au long de la journée.

LES ANIMATIONS

À l'ALSH, de nombreuses activités sont proposées chaque jour. Les enfants peuvent faire le choix d'y participer ou de jouer librement avec leurs camarades dans le respect des règles de vie collective. L'équipe d'animation met en place une programmation riche et variée permettant aux enfants de découvrir et de pratiquer différents loisirs : activités sportives, manuelles, artistiques, de motricité ou d'expression.

Les programmes affichés sont donnés à titre indicatif : ils peuvent être ajustés en fonction des envies des enfants, des conditions météorologiques ou encore de la dynamique du groupe.

Sorties et animations extérieures :

L'ALSH organise régulièrement des sorties culturelles ou sportives, dans le respect des réglementations en vigueur.

Le nombre de places étant limité, il est conseillé d'inscrire les enfants le plus tôt possible. En cas de forte demande, la priorité sera donnée aux enfants inscrits régulièrement à la structure.

Tout enfant inscrit sur une journée de sortie y participe obligatoirement. Si, pour une raison exceptionnelle, les parents ne souhaitent pas que leur enfant y prenne part, ils doivent impérativement en informer la direction afin de définir une organisation adaptée, dans l'intérêt de l'enfant.

Si tous les enfants de l'ALSH sont en sortie, ils y participent obligatoirement. Il n'y aura pas d'exception possible sauf par la garde des parents.

Un supplément pourra être facturé en fonction de la sortie proposée. (voir le tableau tarification en annexe)

Pour certaines sorties, les trajets sont effectués en :

- Minibus loués pour la saison, conduits par des animateurs qualifiés et titulaires du permis de conduire de plus de 2 ans.
- Grands bus, affrétés par des transporteurs professionnels, dans le respect des normes de sécurité en vigueur.

Tous les déplacements sont encadrés et organisés pour garantir la sécurité et le confort des enfants.

Séjour été :

L'ALSH organise un séjour durant l'été, il est encadré par l'équipe d'animation et permet aux enfants de vivre une expérience en plein air, axée sur l'autonomie, la vie en groupe et la découverte de la nature.

Il se déroule sur un terrain adapté et sécurisé, avec un programme d'activités spécifiques (jeux en extérieur, veillées, ateliers nature, etc.).

Ce séjour fait l'objet d'un supplément facturé par jour, en plus du tarif habituel. (voir le tableau tarification en annexe).

Le camping fait l'objet d'une inscription spécifique, avec une fiche d'information remise aux familles concernées.

Sorties piscine à partir de juin :

À partir du mois de juin, les enfants des groupes renards, loups et aigles inscrits à l'accueil de loisirs participent à des sorties piscine chaque mercredi, puis tout au long de l'été, selon un planning défini par groupes.

Ces sorties sont organisées par groupes d'enfants encadrés par les animateurs.

Si un enfant est présent le jour d'une sortie piscine pour son groupe, il doit accompagner le groupe, même s'il ne souhaite pas se baigner. Dans ce cas, il restera sous la surveillance des animateurs, dans un espace sécurisé et ombragé, en dehors du bassin.

À prévoir impérativement pour la piscine :

- Des chaussures fermées et confortables (le trajet se fait à pied)
- Un sac contenant :
 - Une gourde d'eau remplie
 - De la crème solaire (appliquée avant l'arrivée, et renouvelée si besoin sur place)
 - Maillot de bain (les shorts de bain sont interdits par la piscine)
 - Une serviette
 - Des lunettes de piscine (facultatives)
 - Demande des maitres-nageurs : les cheveux attachés

LA VIE COLLECTIVE

L'ALSH est un lieu d'accueil collectif fondé sur le respect et la vie en communauté. À ce titre, il est essentiel que les enfants adoptent un comportement respectueux envers l'équipe d'encadrement, leurs camarades, les locaux et le matériel mis à disposition.

En cas de comportement difficile ou inadapté, les familles seront informées immédiatement. Si les manquements aux règles sont répétés et nuisent au bon fonctionnement du centre, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée par la direction.

Les parents sont responsables du contenu du sac de leur enfant :

- Les objets dangereux ou inadaptés sont interdits.
- Les bijoux, l'argent ou les objets personnels (jouets, accessoires, etc.) sont fortement déconseillés, ceux-ci restant sous l'entière responsabilité des familles.

- Les téléphones portables, montres connectées et autres appareils électroniques sont strictement interdits pendant la journée d'accueil.

Les enfants doivent arriver avec une tenue adaptée aux activités proposées et à la météo (ex. : chaussures fermées, casquette, crème solaire, vêtements chauds si besoin...).

Pour les plus petits, il est recommandé d'apporter un sac contenant :

- des vêtements de rechange,
- des objets nécessaires au temps de repos (tétine, doudou...).

Toutes les affaires doivent être marquées au nom de l'enfant.

Une pаниère est mise à disposition près du portail d'entrée, dedans y sont déposés les vêtements oubliés et non réclamés. Ceux-ci seront conservés jusqu'à la fin de l'année scolaire. Au-delà, si ces affaires ne sont pas récupérées, elles seront données à des associations caritatives.

En cas de dégradation volontaire de matériel, la responsabilité morale et civile des parents sera engagée.

L'ALSH étant également un lieu d'échange avec les familles, les relations entre les parents et le personnel doivent se faire dans un climat de respect mutuel. Toute agression verbale ou physique envers un membre de l'équipe entraînera des mesures immédiates adaptées.

COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Dans le souci de maintenir un lien étroit avec les familles, une page Facebook privée est mise en place. Réservée exclusivement aux parents des enfants inscrits. Elle permet de partager des photos et de mettre en valeur les temps forts de la vie quotidienne au sein de l'accueil de loisirs.

L'accès à cette page est soumis à une demande d'adhésion qui sera validée par la direction afin d'assurer la confidentialité et la sécurité des contenus publiés.

Page Facebook : « ALSH Allasac les p'tits filous »

La communication entre les familles et l'équipe est une composante essentielle du bon déroulement du séjour des enfants. Elle se fait de manière quotidienne et personnalisée. La direction reste disponible sur rendez-vous pour échanger sur toute question ou situation particulière.

Des temps d'échanges et des animations parents-enfants peuvent être proposés comme par exemple le « café des parents » ou la kermesse de fin d'année. Ces moments privilégiés permettent de renforcer les liens, de mieux se connaître, et de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'information collective est diffusée par différents canaux :

- Par affichage au niveau du portail (programmes, menus, sorties...),
- Lors de réunions d'information collectives, notamment en amont des vacances ou des séjours camping,
- Par mail
- Sur la page Facebook

INFORMATIONS

Le règlement intérieur est transmis aux familles à l'inscription des enfants. Il est disponible d'une manière permanente sur simple demande auprès de l'accueil de loisirs ou sur le site internet de la Ville d'Allasac.

Toute modification du règlement intérieur relève de la compétence du Conseil municipal.

L'accueil de loisirs respecte les principes de la charte de la laïcité, garantissant un cadre neutre, respectueux de toutes les convictions, dans laquelle chaque enfant peut grandir en toute liberté de conscience.

Règlement intérieur mis à jour le 11 septembre 2025 pour application à compter du 15 septembre 2025

ANNEXE

Tarifs au 1^{er} janvier 2025

Accueil de Loisirs	<u>Revenu fiscal de référence</u> de 0 à 17 500 €		<u>Revenu fiscal de référence</u> de 17 501 € à 35 625 €		<u>Revenu fiscal de référence</u> 35 626 € et plus	
	Famille 1 enfant	2 enfants et plus	Famille 1 enfant	2 enfants et plus	Famille 1 enfant	2 enfants et plus
Composition de la famille	Famille 1 enfant	2 enfants et plus	Famille 1 enfant	2 enfants et plus	Famille 1 enfant	2 enfants et plus
Journée	8,80 €	7,70 €	9,90 €	8,30 €	13,30 €	12,20 €
½ Journée sans repas (le matin de 9h à 12h et l'après-midi de 13h30 à 17h30)	4,40 €	3,90 €	5,00 €	4,20 €	6,60 €	6,10 €
Prix du repas cantine par jour et par enfant	3,00 €					
forfait semaine (le tarif semaine inclut sans supplément une sortie d'une journée)	39,00 €	33,00 €	44,00 €	37,00 €	61,00 €	55,00 €
Supplément sorties / jour 1 ^{er} enfant	4,50 €					
Supplément sorties / jour à partir du 2 ^{ème} enfant	3,50 €					
Supplément Camps / jour Tarif unique par enfant	5,50 €					